



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
7 décembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties

#### Dix-septième session

Durban, 28 novembre-9 décembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour

#### Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de ses articles 15 et 16

### Amendement à l'annexe I de la Convention

#### Proposition du Président

#### Projet de décision -/CP.17

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les articles 15 et 16 de la Convention,

*Prenant note* de la proposition de Chypre et de l'Union européenne visant à modifier l'annexe I de la Convention en y ajoutant le nom de Chypre<sup>1</sup>,

1. *Décide* de modifier l'annexe I de la Convention en y ajoutant le nom de Chypre;
2. *Note* que, conformément au paragraphe 4 de l'article 16, l'entrée en vigueur de cet amendement à l'annexe I de la Convention est assujettie à la même procédure que celle qui est prévue pour l'entrée en vigueur des annexes à la Convention conformément au paragraphe 3 de l'article 16 de la Convention.
3. *Prie* le secrétariat de communiquer au Dépositaire l'amendement à l'annexe I de la Convention, au plus tôt le 1<sup>er</sup> juillet 2012, afin que l'amendement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou à une date ultérieure.

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/2011/3.